

Une nouvelle ère à l'Institut des droits de l'enfant

Paola Riva Gapany, 47 ans, a succédé depuis le 1^{er} janvier dernier à Jean Zermatten à la tête de l'Institut sis à Bramois (VS). La nomination de cette juriste née à Berne, ayant étudié à Neuchâtel et aux USA, marque une transition dans un domaine où les postes clés sont encore masculins.

Durant 14 ans, elle a succédé le juge valaisan Jean Zermatten à la tête de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), une fondation de droit privé suisse sise dans les locaux de l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB), à Bramois (VS). Et, depuis le 1^{er} janvier dernier, elle lui a succédé aux commandes de l'IDE, qui vise à mieux faire appliquer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en formant à ces droits, en Suisse et à l'étranger, des professionnels travaillant avec et pour les enfants. Un geste important, juge Paola Riva Gapany, «car 85% des personnes qui travaillent dans ce domaine sont des femmes, mais on en compte encore peu à la tête des institutions». Née à Berne d'un père tessinois et d'une mère italienne, francophone, elle a été «très rapidement sensibilisée à la question des minorités et de l'intégration».

«Petits droits de l'homme»

En Suisse, la situation des droits de l'enfant pourrait être meilleure, juge la nouvelle directrice de l'IDE, qui estime que le re-

tard mis par la Confédération à établir des rapports à l'intention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU est tout bonnement «impossible». Ainsi ce comité a-t-il dû traiter, les 21 et 22 janvier des 2^e, 3^e et 4^e rapports combinés de la Suisse, concernant les années 2007 à 2015. «Ce fait a mis en lumière une chose importante: les droits de l'enfant sont encore considérés comme de «petits droits de l'homme», et cela se traduit par le peu de moyens que la Confédération consacre à leur application. Il y a certes 26 cantons, donc 26 manières de comprendre les droits de l'enfant, mais on devrait attirer l'attention des médias sur le fait qu'un tel retard n'est pas normal. Le contre-rapport rédigé par les ONG défendant les droits des enfants peut aussi faire bouger les choses. Il faudrait également mieux préciser qui a la responsabilité du rapport, car, actuellement, c'est le Département des affaires étrangères (DFAE) qui le rédige, mais c'est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui est compétent.»

Mêmes manques

La Suisse, de plus, maintient depuis des années des réserves à

la Convention, sur la question du regroupement familial (non garanti à tous les requérants d'asile), sur la séparation entre autorité d'instruction et autorité de jugement en droit pénal des mineurs et sur la séparation des mineurs et des adultes privés de liberté (les cantons devront l'avoir réalisée à la fin de 2016): «Dans ces domaines, on va plus que lentement. Il existe insuffisamment d'établissements spécifiques pour les délinquants mineurs. La question de la réunification familiale des requérants d'asile est aussi choquante. On a l'impression de répéter, année après année, le même constat de manquements; ainsi, la nécessité d'agir pour prévenir le suicide des jeunes dans notre pays était déjà mentionnée en 2002. La Confédération annonce maintenant un plan national de prévention, mais on ignore quelles priorités ont été fixées clairement pour agir dans le domaine des droits de l'enfant. Une politique claire devrait être définie.»

Autre tendance relevée par le comité: la Suisse substituerait à la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, figurant dans la convention, celle de bien de l'enfant, plus limitée. «Que cela soit fait consciemment ou pas,

cela démontre une attitude paternaliste et protectrice qui n'est pas celle de l'enfant acteur participant à la mise en œuvre de ses droits», relève la directrice.

Ombudsman nécessaire

Dans ce cadre, Paola Riva Gapany, mère de deux garçons de 10 et de 8 ans, trouve que créer un ombudsman pour les droits de l'enfant au niveau fédéral, indépendant et habilité à recevoir des plaintes en cas de violation, comme le demande une motion de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (14.3758), «est clairement une bonne idée, qui permettrait aux enfants de faire valoir directement leurs droits en saisissant ce médiateur. C'est aujourd'hui une lacune en Suisse, alors qu'un tel poste existe dans les pays nordiques, en France, en Belgique et dans les pays latino-américains. Le Conseil fédéral a tort de penser qu'il est suffisant de coordonner ce qui existe déjà; on peut en revanche s'en inspirer pour créer une instance fédérale».

Formations internationales

La directrice, dont les voyages est la passion, apprécie de pouvoir suivre la mise sur pied de formations sur un plan international, comme le Programme de certificat en protection des droits de l'enfant démarré du 18 au 23 mai à Dakar avec le Centre de formation judiciaire et le Centre interfacultaire des droits de l'enfant de l'Université de Genève. «Nous croulons sous les dossiers. Trente-cinq professionnels de l'enfance provenant de quinze pays d'Afrique de l'Ouest en bénéficieront.» Epouse de magistrat, elle est

consciente de la nécessité d'améliorer la formation des juges dans ce domaine, que ce soit à l'étranger (un diplôme entièrement en ligne consacré à la justice des mineurs et destiné à l'Amérique latine est en préparation avec Terre des hommes) ou en Suisse (la quatrième volée du certificat pour juges et avocats est en préparation).

Mais la formation peut aussi toucher les enseignants, comme c'est le cas en Tchéquie «où il est nécessaire de faire comprendre que les enfants roms ont aussi leur place à l'école». En Suisse, Paola Riva Gapany, qui a raconté dans un ouvrage¹ comment elle a accompagné dans leurs difficultés une mère et son fils handicapé, s'étonne de ce que «des cantons comme le Valais et le Tessin connaissent depuis 40 ans l'intégration des enfants en situation de handicap à l'école, alors que, en Suisse alémanique, on n'entre pas en matière. Cela est grave.»

Thèmes prioritaires

Les questions liées à la santé (excision, mariages forcés, abus de prescription de Ritaline «sur lesquels la Confédération devrait mener une enquête touchant aussi les pédiatres privés et les hôpitaux universitaires») sont d'ailleurs des thématiques prioritaires que la nouvelle directrice de l'IDE entend développer. «Tout comme le droit à l'égalité des chances dans la pratique du sport. Car tous les enfants n'ont pas envie de devenir des champions.»

Sylvie Fischer

¹«Les droits de l'enfant»: douze récits pour ne pas s'endormir, ouvrage publié sous la direction de Jean Zermatten, Editions Saint-Augustin, Saint-Maurice, 2004.

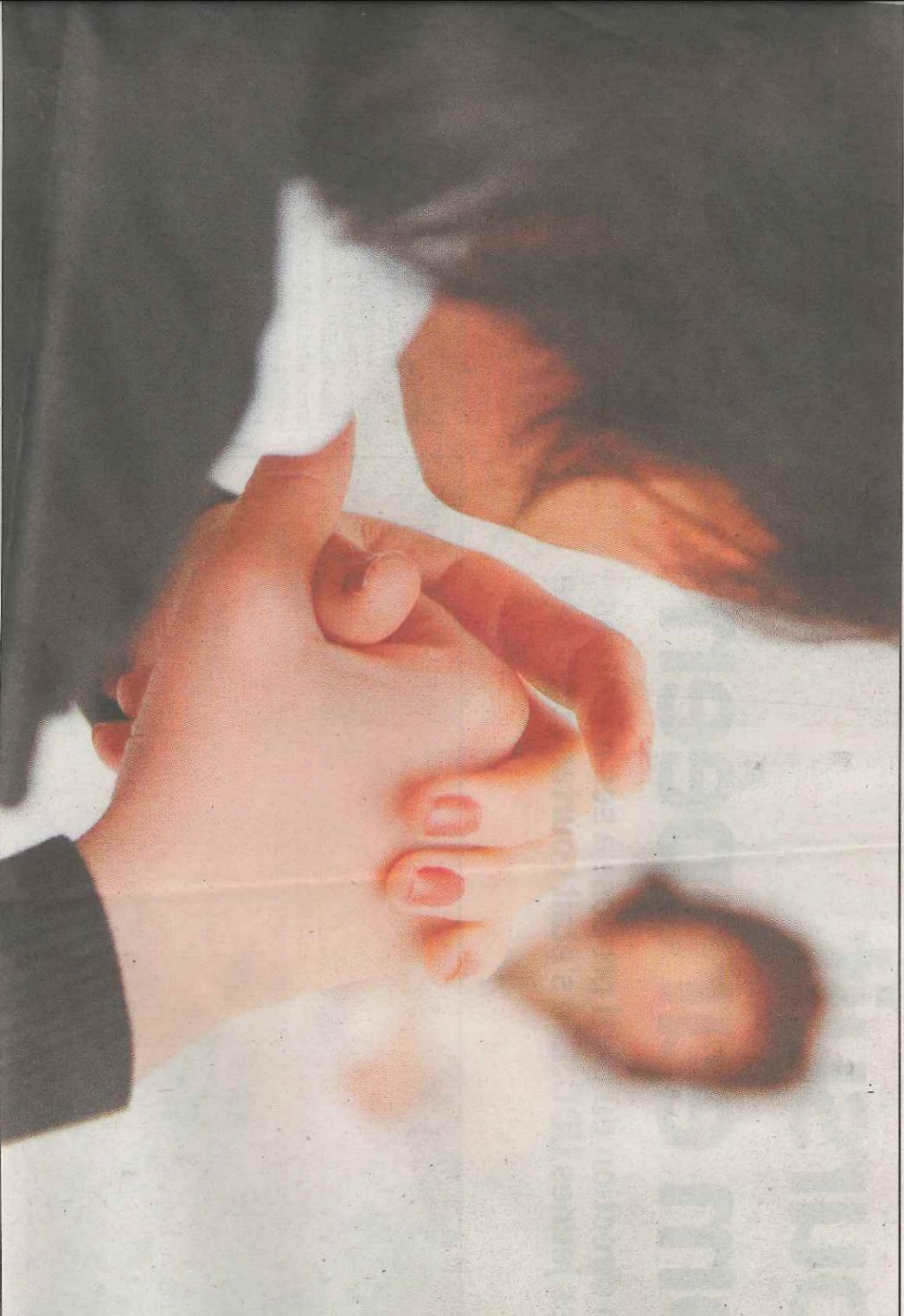


Martine Dumit

Paola Riva Gapany
«Le retard mis par la Confédération à établir des rapports à l'intention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU est tout bonnement impossible.»

Plus jamais!

oulos et la juriste Paola Riva Gapany présentent leur documentaire sur le mariage forcé. Explications et témoignage.



Pour recommencer une nouvelle vie, Valbona souhaite partager son vécu. Elle envisage d'ailleurs d'écrire un livre. MAMIN

«J'ai voulu sauter du 3^e étage»

«Je suis partie du Kosovo et je suis arrivée à Genève lorsque j'avais 15 ans. J'ai pu me rendre à l'école pendant deux ans. Puis mon père m'a dit qu'il avait discuté avec l'un de ses amis. Que j'allais me marier avec son fils...» Ainsi commence l'histoire de Valbona (prénom d'emprunt). Qui n'a rien d'un conte de fées.

Maritée de force à Genève, à 18 ans tout juste, avec un homme de quatre ans son aîné qu'elle ne connaît pas, la jeune femme a signé devant l'officier d'état civil son entrée aux por-

tes de l'enfer. Le mari de Valbona fait preuve d'une violence inouïe envers son épouse. «*Tout le temps, je me disais: il va changer.*»

«J'inventais des histoires»

Le supplice durera huit ans. Violée, battue, Valbona doit aussi faire face aux coups qui tombent sur les enfants nés de son union.

«*Je pense que ma famille se doutait de quelque chose. Mais lorsque j'avais des bleus, j'inventais des histoires. J'étais perdue et très stressée, ne sachant plus comment m'occuper de mes enfants.*»

Un jour, j'ai voulu sauter du 3^e étage. Une autre fois, j'ai pris des médicaments et on m'a amenée à l'hôpital.» La violence ne cesse d'augmenter. Valbona est même menacée avec une arme.

Jusqu'au top-plein. «*J'ai profité que mon mari soit au Kosovo quelques jours pour aller voir la police.*» Prise en charge par la LAVI et diverses associations, la jeune femme prend un avocat et décide de dénoncer. «*C'est comme si je métais réveillée. Ma famille voulait que je reste avec lui pour l'honneur. Mais moi, je m'en fous de l'honneur.*»

Installée en Valais pour échapper à la pression exercée par sa communauté, Valbona est aujourd'hui divorcée. Son mari a été condamné à huit, puis trente-quatre mois de prison.

Après avoir passé plusieurs mois en foyer, ses trois enfants âgés de moins de 10 ans ont rejoint leur maman qui projette de raconter son histoire dans un livre. «*Après? Je ne sais pas. J'aimerais travailler, rattraper le temps perdu. Profiter de ma liberté. Aujourd'hui, je sais ce que c'est la vie.*»

SENSIBILISATION

Un point de départ en Valais



LE NOUVELLISTE

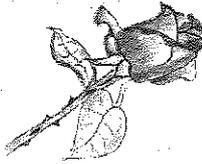
Organisée en collaboration avec le Service cantonal de l'intégration, la journée de sensibilisation qui se déroule aujourd'hui à l'Institut international des droits de l'enfant va servir de point de départ aux professionnels concernés par la question du mariage forcé. «*Pour l'heure, aucune mesure particulière n'avait été prise eu égard à cette problématique*», commente Jacques Rossier, coordinateur valaisan de l'intégration. «*Le film de Carole Roussopoulos constitue en ce sens un excellent support, notamment pour les enseignants et les étudiants des hautes écoles de la santé et du social. L'intégration étant envisagée avec la nouvelle loi comme un processus suivi par le canton, nous pouvons espérer que les professionnels en contact avec les personnes migrantes puissent s'en inspirer. Comme pour les mutilations génitales féminines, le thème du mariage forcé reste très délicat à aborder puisqu'il touche à l'intimité des gens. Cependant, il me semble primordial qu'une société d'accueil annonce clairement que ces actes ne sont pas tolérés chez elle. C'est la condition d'une politique d'intégration cohérente.*» EE



Le film de Carole Roussopoulos, un support pour les professionnels au contact des populations migrantes. DR

par bip bip
Les odeurs de la semaine

LA ROSE



La rose de la semaine est attribuée, une fois n'est pas coutume, à deux personnes : **Jean ZERMATTEN** et **Paola RIVA GAPANY**, respectivement Directeur et Sous-directrice de l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE). L'institut en question vient d'organiser, en collaboration avec Terre des Hommes, Saint-Raphaël, Moi pour Toit, AFXB et la fondation Sarah Oberson, les vingt ans de la Convention des droits de l'enfant. Cet institut et ces diverses associations luttent au quotidien et de diverses manières pour le bien-être des enfants et méritent, à ce titre, notre reconnaissance et nos remerciements.

LE BOUC



Fulvio PELLI, Président du Parti Libéral Radical (PLR) suisse, reçoit le bouc de la semaine pour ses propos lors de son interview dans le journal « NZZ am Sonntag ». Celui-ci confirme s'être « mis d'accord il y a longtemps afin de planifier en commun la fin de carrière du Conseiller fédéral MERZ ». En voilà un bel exemple de « planification de carrière », comme on les aime... Selon le Tessinois, Hans-Rudolf Merz mène une « politique solide »... Bref, le Président de la Confédération peut déclencher toutes les crises diplomatiques du monde, il restera vaillle que vaillle jusqu'en 2011...

Le chiffre de la semaine

5 milliards C'est le montant qui a été ajouté aux **35 milliards** de francs (billets de banques et pièces) en circulation dans notre pays pendant la crise. Mais ceci n'est rien en comparaison avec les banques, qui ont habituellement **5 milliards** en compte courant. Au plus haut de la crise, cette somme est montée jusqu'à **80 milliards** de francs. Quand je vois ces chiffres, je me dis " mais comment peuvent-ils trouver des sommes si astronomiques en si peu de temps? "

LE COURRIER DES LECTEURS

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction du Peuple valaisan, mais seulement celle de leur auteur.

Micheline roule pour la Suisse

N'en déplaise aux partis nationalistes et à certains journalistes, Micheline Calmy-Rey roule pour la Suisse. Croire que, de nos jours, c'est en se barricadant derrière des frontières et en refusant toute concession qu'on défend les intérêts de son pays, c'est complètement dépassé.

La Suisse n'est pas une île se suffisant à elle-même et qui ne demande qu'à être laissée tranquille : la Suisse est très intégrée à l'économie européenne et mondiale ; son secteur d'exportation est florissant ; son secteur bancaire est beaucoup plus important que ce que justifient les besoins internes du pays.

L'intérêt de la Suisse, ce n'est pas de faire le gros dos, c'est de négocier avec ses partenaires. Et n'oublions pas que si jusqu'ici nous avons bien pu profiter de leurs divisions, cette époque est révolue, comme l'est la règle d'unanimité qui paralysait l'Europe.

A écouter certains, l'Europe serait une puissance totalitaire ! Si c'était vrai, alors la Suisse le serait encore plus : le pouvoir central suis-

se est plus puissant par rapport aux 26 cantons que le pouvoir de Bruxelles par rapport aux 27 Etats membres de l'Union européenne.

Continuer à présenter l'Union comme l'ennemi de ses Etats membres, surtout de ses petits Etats, c'est simplement ridicule : aucun pays ne cède de son indépendance pour le plaisir. Si l'Europe se construit, c'est par nécessité face au reste du monde. En se mettant ensemble, c'est leur avenir que les Européens défendent.

Dénigrer le Conseil fédéral parce qu'il aurait bradé les intérêts de la Suisse, c'est un peu facile. La Suisse a si bien profité du secret bancaire qu'elle s'est mise à dos la plupart de ses voisins, qui en ont marre que leurs riches cachent leur fortune chez nous ou ailleurs. Le Conseil fédéral n'avait pas d'autre choix.

Alors, prenons-en acte et tournons-nous vers l'avenir. Et l'avenir, ce ne sera pas tous seuls sur une île, mais au milieu de l'Europe.

Bernard Gabioud, parti chrétien-social



Copenhague, le défi du siècle

pas à se mettre d'accord sur des me-



Le
« l
da
di
Cu
cc
ve
ph
op

De
30

Le
ré

Rap contre violence

DROITS DE L'ENFANT ▶ Le Valais prend de l'avance sur la journée internationale. Et accueille vendredi à Saint-Maurice le groupe de jeunes musiciens africains AURA. Ateliers et spectacle à la clé.

EMMANUELLE ES-BORRAT

Ils ont AURA comme nom de code. Quatre lettres, du rythme et des choses à dire qu'ils ramènent en bandoulière de leur continent. AURA pour «Artistes unis pour le rap africain». Invités à venir présenter leur spectacle en Suisse, les jeunes musiciens seront présents ce vendredi à Saint-Maurice. L'occasion pour Terre des hommes Valais et l'Institut international des droits de l'enfant (IIDE) de se mobiliser une journée entière

devant les classes de Saint-Maurice, les rappeurs africains se rendront le matin auprès des élèves de 4^e à 6^e primaire pour échanger sur le thème de la violence.

«C'est une porte d'entrée», explique Paola Riva Gapany, juriste de l'IIDE. «Un point commun entre les enfants africains et européens, qu'ils soient victimes ou auteurs de violence. De plus, le sujet est intéressant dans la mesure où il conduit à évoquer le droit au respect.»



PHILIPPE GEX,
DIRECTEUR DE LA MAISON
DE TERRE DES HOMMES VALAIS

«Ces jeunes artistes ont quelque chose à dire. Qu'ils le fassent à Saint-Maurice est une chance»



PAOLA RIVA GAPANY
JURISTE À L'INSTITUT INTERNATIONAL
DES DROITS DE L'ENFANT.

«Les enfants ont le droit d'être entendus. Il est essentiel de les faire participer à cette démarche»

auprès des jeunes et surtout, avec les jeunes, qu'ils soient écologistes agaçants, ou rappeurs africains.

Comédie musicale

«Les histoires extraordinaires des enfants du Poto-Poto», c'est le titre de la comédie musicale imaginée par le collectif d'artistes pour raconter la réalité quotidienne vécue par les enfants d'Afrique. Leur fil rouge? Les droits de l'enfant, thème cher à Jean Zermatten, directeur de l'IIDE, qui a eu l'occasion de découvrir le groupe AURA à Ouagadougou au Burkina Faso. Avant de se produire l'après-midi au Théâtre du Martolet

Au terme de la rencontre à laquelle participeront également des étudiants de la HEP, des recommandations seront récoltées.

«Ces pistes, imaginées par les enfants eux-mêmes, vont être présentées avant le spectacle de l'après-midi, puis transmises aux politiques du canton, voire du pays.»

L'occasion de militer

Alors que la Journée internationale des droits de l'enfant aura lieu le 20 novembre, le Valais prend donc un peu d'avance. «Ce qui en soi n'est pas un souci, voilà bien une problématique que l'on devrait prendre en considération tous



Membre du groupe AURA, Didier Awadi est la figure la plus connue du rap africain francophone. DR

les jours», souligne Philippe Gex, directeur de la Maison de Terre des hommes à Massongex. Pour l'association qui accueille chaque année 200 enfants venus se faire soigner en Suisse, la manifestation de vendredi représente une belle occasion de militer.

«Nous sommes souvent présents dans les écoles à l'occasion des marches en faveur de la Maison ou pour nous présenter. Ce jour-là, il ne sera pas question de récolter des fonds, mais de promouvoir un message. Nous sommes ravis de pouvoir y apporter notre contribution.»

Informations complémentaires sur www.childrights.org

AU MARCHÉ DU POTO-POTO

La représentation du spectacle «Les histoires extraordinaires des enfants du Poto-Poto» aura lieu vendredi 14 novembre à 14h 30 au Théâtre du Martolet de Saint-Maurice.

Comédie musicale tout public, cette création a pour scène un marché africain. Des enfants aux origines et situations diverses s'y croisent et racontent leur histoire. Chaque rappeur porte les questions liées à son statut: enfant soldat, victime du sida, jeune prostituée, dealer, docteur humaniste, fille mariée de force, enfant de riche «à problèmes». De quoi découvrir les problèmes des jeunes en Afrique qui, au fond, ne sont pas très différents de ceux des Suisses.

Précédée d'une introduction à 14h, la représentation est ouverte au public. L'entrée est libre. Le groupe AURA poursuivra sa tournée le 17 novembre à Lausanne, le 18 à Genève, les 20 et 21 à Bellinzzone, le 23 et 24 à Zurich.

En mission au pays de l'Himalaya

DRITS DE L'ENFANT ▶ Une délégation valaisanne s'est rendue au Népal pour défendre la cause des petits népalais auprès des autorités et des médias dans le cadre de la nouvelle constitution en cours.

CHRISTINE SCHMIDT

Deepak Sapkota... Un nom qui n'a rien de valaisan. Normal... il est Népalais. Il s'agit en fait du nom d'un étudiant ayant effectué un Master en Droits de l'enfant à l'Institut universitaire Kurt Bösch (UKB) à Sion, qui abrite aussi dans ses locaux l'Institut international des Droits de l'enfant (IDE) dirigé par l'ancien juge cantonal des mineurs, Jean Zermatten.

Et c'est ce même Deepak Sapkota qui, une fois sa thèse sur les enfants en situation de handicap au Népal rédigée et son diplôme en poche, a «invité» une délégation valaisanne dans son pays d'origine pour se rendre compte de la triste réalité des enfants népalais, et spécialement ceux que la vie n'a pas épargnés.

La différence: un tabou

C'est ainsi que sa tutrice, la sous-directrice de l'IDE, Paola Riva Gapany, chargée de l'encadrer dans la réalisation de sa thèse, ainsi que Jean Zermatten et deux autres représentantes de l'IDE, Clara Balestra et Andressa Curry Messer, se sont envolés pour le Népal au début avril.

«Ce voyage avait notamment pour but de présenter la thèse de Deepak Sapkota aux autorités, bien que celles-ci aient refusé de la publier officiellement tant le sujet des enfants «différents» demeure tabou au Népal, ceux-ci étant encore considérés comme des rebuts de la société et de l'humanité», note Paola Riva Gapany. Un sujet cependant bien perçu par les ONG, très présentes au Népal... Une consolation.

Une démocratie inspirée de la Suisse

Des milliers de kilomètres séparent la Suisse du Népal. Un pays qui accuse également un grand retard en matière de droits de l'enfant, et de droits des minorités en général... Une situation toutefois en passe de changer, on l'espère, avec l'adoption à venir tout prochainement d'une nouvelle constitution dont le but est de faire du Népal un pays démocratique. Enfin!

Une démocratie d'ailleurs inspirée du fédéralisme suisse, «des Népalais ayant tissé des liens étroits avec notre pays depuis les années 1950 déjà, et les représentants de la Constitution ayant également un grand intérêt pour la Suisse», comme le relève encore Paola Riva Gapany.

Faire aussi bien que l'Afrique du Sud

Mais quelle fut la mission précise de cette délégation valaisanne? «Il s'agissait d'apporter notre contribution à l'in-



Le Népal accuse un grand retard en matière de droits de l'enfant, une situation toutefois en passe de changer, on l'espère, avec l'adoption à venir d'une nouvelle constitution démocratique. LDD



En tant que directeur de l'Institut international des Droits de l'enfant et vice-président du comité de l'ONU des Droits de l'enfant, Jean Zermatten a pu apporter de précieux conseils aux journalistes népalais afin que ceux-ci changent de regard et d'éthique. LDD



La délégation valaisanne, entourée d'autorités népalaises sur l'initiative d'un ancien étudiant népalais de l'UKB, Deepak Sapkota, ici à droite. LDD

UNE FORMATION POUR AGIR EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Vu le grand succès du Master interdisciplinaire en Droits de l'enfant (MIDE) lancé en 2008, l'Institut universitaire Kurt Bösch (UKB) propose une nouvelle voie de cette formation universitaire organisée en collaboration avec l'Université de Fribourg. Cette voie débutera en septembre prochain. Fort de ces compétences dans le domaine de l'enfance, le MIDE a pour objectifs d'améliorer les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles concertées par les changements profonds liés à la place de l'enfant dans notre société et aux regards portés sur l'enfance, tant aux niveaux local, national qu'international.

Le MIDE, unique dans le paysage universitaire suisse et international, s'adresse à un large éventail de personnes en possession au minimum d'un Bachelor universitaire ou HES/HEP intéressées par les Droits de l'enfant (psychologues, assistants sociaux, pédagogues, sociologues, juristes, enseignants, éducateurs...).

La formation, dispensée à Sion, apporte une approche scientifique interdisciplinaire afin que les étudiants puissent poursuivre des carrières professionnelles dans la pratique, l'enseignement et/ou la recherche avec des connaissances et des compétences méthodologiques adaptées aux problématiques complexes qui les attendent.

En mission au pays de l'Himalaya

DROITS DE L'ENFANT ▶ Une délégation valaisanne s'est rendue au Népal pour défendre la cause des petits népalais auprès des autorités et des médias dans le cadre de la nouvelle constitution en cours.

CHRISTINE SCHMIDT

Deepak Sapkota... Un nom qui n'a rien de valaisan. Normal... il est Népalais. Il s'agit en fait du nom d'un étudiant ayant effectué un Master en Droits de l'enfant à l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion, qui abrite aussi dans ses locaux l'Institut international des Droits de l'enfant (IDE) dirigé par l'ancien juge cantonal des mineurs, Jean Zermatten.

Et c'est ce même Deepak Sapkota qui, une fois sa thèse sur les enfants en situation de handicap au Népal rédigée et son diplôme en poche, a «invité» une délégation valaisanne dans son pays d'origine pour se rendre compte de la triste réalité des enfants népalais, et spécialement ceux que la vie n'a pas épargnés.

La différence: un tabou

C'est ainsi que sa tutrice, la sous-directrice de l'IDE, Paola Riva Gapany, chargée de l'encadrer dans la réalisation de sa thèse, ainsi que Jean Zermatten et deux autres représentantes de l'IDE, Clara Balestra et Andressa Curry Messer, se sont envolés pour le Népal au début avril.

«Ce voyage avait notamment pour but de présenter la thèse de Deepak Sapkota aux autorités, bien que celles-ci aient refusé de la publier officiellement tant le sujet des enfants «différents» demeure tabou au Népal, ceux-ci étant encore considérés comme des rebuts de la société et de l'humanité», note Paola Riva Gapany. Un sujet cependant bien perçu par les ONG, très présentes au Népal... Une consolation.

Une démocratie inspirée de la Suisse

Des milliers de kilomètres séparent la Suisse du Népal. Un pays qui accuse également un grand retard en matière de droits de l'enfant, et de droits des minorités en général... Une situation toutefois en passe de changer, on l'espère, avec l'adoption à venir tout prochainement d'une nouvelle constitution dont le but est de faire du Népal un pays démocratique. Enfin!

Une démocratie d'ailleurs inspirée du fédéralisme suisse, «les Népalais ayant tissé des liens étroits avec notre pays depuis les années 1950 déjà, et les représentants de la Constitution ayant également de la Constitution un grand intérêt pour la Suisse», comme le relève encore Paola Riva Gapany.

Faire aussi bien que l'Afrique du Sud

Mais quelle fut la mission précise de cette délégation valaisanne? «Il s'agissait d'apporter notre contribution à l'introduction des droits de l'enfant dans la future constitution tel que l'a fait l'Afrique du Sud il y a plus de dix ans et qui est aujourd'hui devenu un modèle en matière de respect de ces droits, que ce soit le droit à l'éducation ou la santé notamment», répond Paola Riva Gapany. Le tout en allant à la rencontre des autorités, mais



Le Népal accuse un grand retard en matière de droits de l'enfant, une situation toutefois en passe de changer, on l'espère, avec l'adoption à venir d'une nouvelle constitution démocratique. LDD



En tant que directeur de l'Institut international des Droits de l'enfant et vice-président du comité de l'ONU des Droits de l'enfant, Jean Zermatten a pu apporter de précieux conseils aux journalistes népalais afin que ceux-ci changent de regard et d'éthique. LDD



La délégation valaisanne, entourée d'autorités népalaises sur l'initiative d'un ancien étudiant népalais de l'IUKB, Deepak Sapkota, ici à droite. LDD

UNE FORMATION POUR AGIR EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Vu le grand succès du Master interdisciplinaire en Droits de l'enfant (MIDE) lancé en 2008, l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) propose une nouvelle volée de cette formation universitaire organisée en collaboration avec l'Université de Fribourg. Cette volée débutera en septembre prochain. Fort de ces compétences dans le domaine de l'enfance, le MIDE a pour objectifs d'améliorer les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles concernées par les changements profonds liés à la place de l'enfant dans notre société et aux regards portés sur l'enfance, tant aux niveaux local, national qu'international.

Le MIDE, unique dans le paysage universitaire suisse et international, s'adresse à un large éventail de personnes en possession au minimum d'un Bachelor universitaire ou HES/HEP intéressées par les Droits de l'enfant (psychologues, assistants sociaux, pédagogues, sociologues, juristes, enseignants, éducateurs...). La formation, dispensée à Sion, apporte une approche scientifique interdisciplinaire afin que les étudiants puissent poursuivre des carrières professionnelles dans la pratique, l'enseignement et/ou la recherche avec des connaissances et des compétences méthodologiques adaptées aux problématiques complexes qui les attendent (services de la protection et de l'aide à l'enfance, services de tutelle, tribunaux, administrations communales, cantonales et fédérales préoccupés par la situation des enfants, organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales). CHS/C

Pour en savoir plus: www.iukb.ch/mide

aussi des médias dont le regard et l'éthique doit changer, des juges, ainsi que des représentants d'ONG, sans oublier bien entendu des enfants qui, comme la remarqué Jean Zermatten, «disposent dans leur malheur d'une chance grâce à leur adhésion à des clubs citoyens basés sur l'entraide et la solidarité et leur garantissant un rôle participatif à la vie civile». Et si le message a, globalement, été très bien perçu et qu'il a même engagé un débat en matière de protection des droits de l'enfant, reste à savoir si tous les conseils dispensés seront appliqués... Réponse lors du prochain voyage au Népal prévu par cette même délégation.

Recht auf Bildung für alle

Der Bundesrat ist mit der Berufslehre für jugendliche Sans-Papiers einverstanden. Er will das Gesetz in diesem Sinn ändern. Damit die Änderung greift, sollte jedoch die Pflicht, bei Härtefallgesuchen die Fremdenpolizei zu informieren, abgeschafft werden. Sonst riskieren Sans-Papiers mit der Lehre auch ihre Ausweisung. *Stefan Nyffenegger*

Jedes Mal bricht eine Welt zusammen, wenn jugendliche Sans-Papiers die Schule besuchen und weder eine Lehrstelle noch ein Praktikum suchen können, weil sie keine Aufenthaltsbewilligung haben. Alle Jugendlichen in dieser Lage sehen, wie ihre Kolleginnen und Kollegen eine Lehrstelle suchen und erfolgreich sind. Finden Sans-Papiers trotzdem etwas, fürchten sie sich davor, den Lehrvertrag zu unterzeichnen. Dann fragt die Arbeitgeberin nämlich nach der Aufenthaltsbewilligung, und die fehlt den Sans-Papiers. Spätestens jetzt merken diese Jugendlichen, dass ihnen nur die Schwarzarbeit bleibt.

WENIGER RESTRIKTIV IN DER ROMANDE

Im der Westschweiz wird diese Angelegenheit weniger restriktiv gehandhabt als in der Deutschschweiz. Hier wenden

die Kantone Genf, Waadt, Neuchâtel und Grenchen wie Lausanne anstelle des Schweizer Rechts das Völkerrecht an. «Es wird nicht geschaut, ob die jugendlichen Sans-Papiers legal anwesend sind oder nicht», informiert Paola Riva, stellvertretende Direktorin des Internationalen Instituts für die Rechte des Kindes, Sitten. Diese Regel gilt in der ganzen Schweiz schon für die obligatorische Grundschule.

Doch aus den Reihen der Beratungsjugendliche Fraternelle du Centre Social Protestant in Lausanne tönt es ganz anders. Fakt sei, dass die Kantone im Fall von jugendlichen Sans-Papiers, welche eine Aufenthaltsbewilligung mit dem Ziel einer Berufslehre beantragen, die Kompetenz nicht hätten, allein zu entscheiden. Der letzte Entscheid obliegt dem Bundesamt für Migration, und dieses reagiere in diesen Fällen äusserst zurückhaltend.

argumentiert Francisco Merlo von der Beratungsstelle Fraternelle. «Das positive Bild des Kantons Waadt ist von der Realität weit entfernt.»

DER BUNDESRAT WILL

BERUFSLEHREN ZULASSEN

Dass jugendliche Sans-Papiers keine Berufslehre machen können, weil diese als Erwerbstätigkeit gilt und eine Aufenthaltsbewilligung voraussetzt, verletzt ihr Grundrecht auf Bildung und Berufsbildung. So sieht es die UNO-Kinderrechtskonvention, welche die Schweiz unterzeichnet hat. Nun hat der Bundesrat am 2. März ein Vernehmlassungsverfahren eröffnet mit dem Ziel, jugendliche Sans-Papiers zur Berufslehre zuzulassen.

Hauptproblemen sei die Kompetenz der Kantone, bei einem Härtefallgesuch junger Sans-Papiers zwecks Berufslehre einen endgültigen Entscheid zu fällen. «Dieser Entscheid sollte beim Bundesamt für Migration liegen», erklärt Michael Marugg, Geschäftsleiter des Netzwerks Kinderrechte, denn das Ausländergesetz sehe eine Stelle für alle Gesuche vor. Dass nur gerade rund 300 jugendliche jährlich ein Lehrverhältnis anstreben, sei ein weiterer Grund, die Härtefallgesuche zu zentralisieren. Zudem unterscheide der Bundesrat nicht zwischen Jugendlichen und Erwachsenen, obwohl deren Integrationsbedürfnisse von Grund auf verschieden seien, sagt Marugg.

Grundschule schon zutrifft. «Der Bundesrat ändert diesen wichtigen Punkt leider nicht», bedauert Marugg. Sans-Papiers müssen also weiterhin ihren illegalen Aufenthaltsstatus preisgeben, wollen sie eine Berufslehre machen. «Zudem ist es stossend, die Gutheissung von Härtefallgesuchen einzig vom Wohnort der Gesuchstellenden abhängig zu machen», kritisiert der Kinderrechtsexperte im Hinblick darauf, dass nur drei Kantone solche Gesuche billigen.

Stefan Nyffenegger ist freie Journalistin und Soziologin M.A.

**sindicom-
Jugendkonferenz
2012**

SAMSTAG/SONNTAG,
29. UND 30. SEPTEMBER 2012,
LA FERME DE LA CORBIÈRE
IN ESTAVAYER-LE-LAC

Du kannst dich jetzt schon
anmelden über: Facebook/
sindicom Jugend.

La Fête fédérale de tir prend pour la première fois ses quartiers en Valais.

Point d'orgue des festivités du 150e anniversaire de la conquête du Cervin.

Journées officielles du bicentenaire célébrées dans la capitale valaisanne.

Clôture des festivités du jubilé des 1500 ans de l'abbaye de Saint-Maurice.

JUN - JUILLET

14 JUILLET

7-8 AOÛT

21 SEPTEMBRE



Un bicentenaire

originaux, ils montrent le savoir-faire du Valais.

PROJETS HISTOIRE

7 LE PONT (1815-2015) LIEN ENTRE LES CULTURES



Lieux
Du 7 août à mi-octobre au cours Roger-Bonvin à Sion, puis mobile à travers le canton.

Budget du projet
135 000 francs, reçus du canton et de la Loterie romande.

8 200 ANS DU VALAIS EN 200 PAGES RETOUR SUR LES FATIS MARQUANTS



Dates de publication
du 4 décembre 2014 au 7 août 2015, date de la journée officielle des festivités.

Budget
990 000 francs dont 445 000 venant du canton et de la Loterie romande.

www.lenouveliste.ch
www.1815.ch

9 L'ENFANT EN VALAIS 200 ANS DE CHANGEMENTS



Dates et lieux
Séminaire les 7-8 mai et colloque du 18 au 20 novembre à l'Institut international des droits de l'enfant de Birmois.

Budget
Environ 400 000 francs.

www.childrights.org/sensibilisation/etoile-2015

10 13 FACES DU VALAIS DES PERSONNALITÉS À DÉCOUVRIR



Diffusion
Avant-première le 7 août, lieu à définir, puis projections dans différents lieux à définir.

11 UNE ÉTOILE TECHNOLOGIQUE LE VALAIS DE L'INNOVATION



Lieux
Du 15 mars au 15 avril, en déplacement dans les quatre collèges, de Brigue à Saint-Maurice. Puis ouverte au public durant l'automne, sur les sites de la Fondation The Ark.

12 VALAIS-WALLIS DIGITAL LA MÉMOIRE DU VALAIS



Lieux
La distribution de cartes Mania aura lieu en mars et durant cinq semaines dans les Migros du canton.

Budget du projet

PROJETS SPORTS-INNOVATION

Au fil des districts, le film «13 faces du Valais» dévoile 13 rencontres valaisannes, sportives et authentiques.

«Initialement, le film tournait beaucoup autour des faces de montagnes, mais finalement nous mettons en avant des personnages qui nous racontent leur Valais, sportif et dynamique», explique le porteur de projet, **David Carlier**.

Selon les saisons seront ainsi présentés une pilote d'hélicoptère, un gardien de cabane, un alpiniste, un vétériste, etc. «Nous avons actuellement réalisé cinq tournages et attraquons prochainement le portrait autour de la cascade de glace.» Des glaciers suspendus aux plus hauts sommets, jus- qu'à l'embranchement du

Le Valais est certes une terre de tourisme et de terroir mais également et surtout d'innovation. C'est le message que le Fondation The Ark veut faire passer à travers son projet.

Le but: faire connaître le tissu économique valaisan aux étudiants des quatre collèges du canton ainsi qu'au grand public. «Une application mobile The Ark est déjà disponible. Il s'agit là d'une première version, elle sera enrichie d'un quiz sur le Valais technologique dès le 1er janvier», informe **Cédric Luisier** (à droite), responsable du projet. En parallèle, une exposition itinérante présentera l'innovation valaisanne et le tissu économique du canton. **SD**

Vous avez des photos, des films, des enregistrements audio, des documents écrits qui trahissent dans vos greniers et qui témoignent de l'histoire du Valais?

Le projet Valais-Wallis Digital vous encourage à les déposer et à les partager sur sa plateforme internet. «Nous voulons faire remonter des trésors qui pourraient constituer des documents d'archive intéressants sur l'histoire du canton», déclare **François Foglia** de l'Idlap, chargé du projet. La plateforme www.valais-wallis-digital.ch permettra ainsi d'y avoir un accès simple et ludique. Aussi, pour faire parler de l'histoire du canton, des cartes Mania seront distribuées dans les Migros du canton en mars prochain. Chaque carte relatera un événement histo-

De 1815 à 2015, deux cents ans d'histoire du Valais seront retracés dans «Le Nouvelliste» et le «Walliser Bote». Une page spéciale par année sera publiée chaque jour entre décembre et août. Chacune d'entre elles présentera le fait saillant d'une année, ainsi que le portrait d'un homme ou d'une femme et une chronologie des dates marquantes de l'année. «Le texte est rédigé en français par un journaliste du «Nouveliste», puis adapté en langue allemande par un ancien rédacteur du «Walliser Bote», informe **Pierre-Yves Debons**, du «Nouveliste».

Le projet est monté en collaboration avec la Société d'histoire du Valais et la Médiathèque Valais. Sous la houlette de Jean-Henry Papilloud, un groupe d'historiens a rassemblé un certain nombre de événements, sélectionnés ensuite par le journaliste du «Nouveliste» **Pierre Mayoraz**, l'auteur des pages. **SD**

L'institut international des droits de l'enfant et l'Institut universitaire Kurt Bösch de Birmois profiteront du bicentenaire pour mener une réflexion sur l'évolution de la place accordée à l'enfant au fil de l'histoire de la société valaisanne. Une période charnière puisqu'elle coïncide avec la fin du travail des enfants, la généralisation de l'école obligatoire et publique, l'amélioration des conditions sanitaires, etc. «Les enfants sont souvent les oubliés de l'histoire et en sont pourtant un formidable catalyseur», explique **Paola Riva Gapany**, sous-directrice de l'institut. Les recherches seront entreprises tout au long de l'année dont un séminaire les 7 et 8 mai 2015. «Cela aboutira à un colloque du 18 au 20 novembre qui conduira à une publication illustrée en collaboration avec les *Annales valaisannes*», détaille **Jean-Henry Papilloud**, chef du projet. Des manifestations parallèles telles que des expositions, projections et animations feront la part belle aux enfants d'aujourd'hui. **JW**

La Suisse et les droits de l'enfant: peut mieux faire!

OPINION

Dans quelques jours, le Conseil national décidera du sort d'une motion capitale (Motion 14.3758, Bulliard-Marbach, PDC/FR) pour tous les enfants qui se trouvent sur le territoire suisse. Doit-on créer une fonction d'ombudsman pour les droits de l'enfant ou, pour reprendre l'expression technique, une Institution indépendante de défense des droits de l'homme (INDH) consacrée aux enfants?

La Suisse figure parmi les rares Etats qui ne disposent toujours pas d'une pareille institution, ni pour les adultes, encore moins pour les enfants. Il est presque lassant de constater que la fonction d'ombudsman consacré aux enfants a fleuri chez nos voisins européens (Italie, France, Autriche, Norvège, Danemark, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg...), devenant un instrument incontournable de la promotion et de la mise en œuvre de leurs droits.

A plusieurs reprises, encore très récemment (janvier 2015), le Comité des droits de l'enfant, l'instance onusienne qui évalue la compliance de la Suisse en matière de droits de l'enfant, a explicitement recommandé la création d'une institution fédérale des droits de l'homme indépendante, chargée de surveiller et d'évaluer les progrès pour ce qui concerne les enfants. Selon ce comité, cette institution indépendante «devrait être accessible aux enfants, habilitée à recevoir des plaintes relatives à la violation des droits de l'enfant, à procéder à des enquêtes en ménageant la sensibilité des enfants et à traiter les plaintes dans de bonnes conditions d'efficacité».

Elle est absolument nécessaire pour plusieurs raisons, dont: l'état de développement des enfants qui les rend particulièrement vulnérables aux violations de leurs droits; le peu de considération accordée à l'opinion des enfants; le fait que les enfants ne votent pas et ne jouent pas de rôle dans le débat politique; les difficultés objectives pour les enfants de recourir au système judiciaire; l'impossibilité fréquente d'être reconnu comme victime et d'obtenir réparation; les obstacles pour accéder aux organismes susceptibles de protéger leurs droits.

Pourquoi la Suisse ne respecte-t-elle pas son engagement solennel pris en ratifiant la Convention des droits de l'enfant? De quoi notre pays a-t-il peur? La motion Bulliard-Marbach ne fait rien d'autre que de rappeler à notre gouvernement ses obligations envers ses enfants et met en exergue le fait que ni l'Office fédéral des affaires sociales, ni la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, ni encore le récemment créé Centre de compétence suisse pour les droits humains ne sont véritablement aptes à promouvoir et à défendre les droits des enfants, le cas échéant à les faire respecter en cas de plaintes relatives à la violation de leurs droits d'enfants.

Une justification maintes fois exprimée par nos autorités fédérales est que l'ombudsman pour enfants est l'affaire des cantons. On pourrait en effet imaginer que chaque canton se dote d'un ombudsman pour enfants. Curieusement, jusqu'à présent aucun canton ne l'a fait. Mais même si c'était le cas, un ombudsman pour enfants national est indispensable dans un pays fédéraliste pour assurer une

fonction de coordination et pour rester vigilant aux disparités que pourraient vivre les enfants entre les régions.

Et qu'on ne vienne pas dire que la création d'un ombudsman pour enfants est une manière d'inviter des juges étrangers à réglementer en Suisse. Un ombudsman suisse, bien de chez nous comme on dit, permet justement de régler à l'interne la plupart

des situations de violation des droits de l'enfant. Il s'agit d'un rempart helvétique AOC offert à nos enfants de trouver une réponse à leurs besoins et à la reconnaissance de leurs droits dans leur propre pays.

Les enfants résidant sur le territoire suisse attendent depuis longtemps qu'une instance qui leur est dédiée traite de leurs plaintes individuelles et effectue un travail soutenu de plaidoyer efficace en leur faveur. Un ombudsman suisse c'est donner une voix aux enfants suisses. Créer une fonction

d'ombudsman, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, c'est avoir confiance dans notre jeunesse et démontrer que nous autres, citoyens adultes, sommes assez grands et confiants pour encore mieux s'assurer que nos enfants soient chéris et respectés par toutes les composantes de notre société. ■

La Suisse figure parmi les rares Etats qui ne disposent toujours pas d'une institution indépendante de défense des droits de l'enfant. Pourquoi?

JEAN ZERMATTEN ANCIEN PRÉSIDENT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT À L'ONU



PHILIP D. JAFFÉ PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE



PAOLA RIVA GAPANY DIRECTRICE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT



MICHEL LACHAT ANCIEN JUGE POUR MINEURS DU CANTON DE FRIBOURG



SUR LES BLOGS

Le débat nuit-à la démocratie
A force de débattre, sommes-nous encore aptes à la démocratie directe? C'est la question, fort pertinente, que pose le blogueur du «Temps» Marc Münster à l'enseignement de son blog, «Les chroniques du #FerARepasser». A déguster sans restriction!

L'enfant est au cœur des préoccupations

VEVEY
JÉRÉMIE MAYORAZ

Cette semaine, Montreux accueillait le troisième congrès de la Fédération mondiale de volley et beachvolley (FMVB). Au programmé, trois jours de débats et de séminaires qui ont réuni plus de septante pays. Passionnées, les discussions avaient notamment pour cadre l'adoption d'une charte des droits de l'enfant.

Un projet cher à la FMVB qui a fait de la jeunesse l'un de ses principaux chevaux de bataille. «*Nous sommes la première fédération internationale à franchir le pas, le moment est historique. Cela fait des années que nous travaillons pour le bien des enfants et par cette charte, nous allons promouvoir notre philosophie un peu partout*», commente le Valaisan Jean-Pierre Seppey, heureux président de la FMVB.

Cette charte a été développée par l'Institut international des droits de l'enfants (IDE) dont le siège se situe à Bramois dans les locaux de l'IUKB. Elle a pour objectifs de promouvoir la pratique du volleyball de façon respectueuse de l'enfant et de ses droits, en particulier dans les régions défavorisées et difficiles d'accès. «*Le but est également de sensibiliser les parents et de responsabiliser les professionnels du sport. Nous*

souhaitons par ailleurs susciter un plus grand soutien de l'Etat», complète Jean-Pierre Seppey.

Hier, les différents repré-

sentants des pays affiliés à la FMVB ont plébiscité cette nouvelle orientation. En fin de conférence, une salve d'applaudissements est venue saluer le projet, adopté à l'unanimité. «En mars dernier, nous avions tenu un premier congrès à Lomé autour de cette question des droits de l'enfant. Les discussions furent encourageantes et aujourd'hui, nous concrétisons tout le travail réalisé en amont, avec le soutien de l'IDE. C'est un grand jour, pour nous et pour les enfants du monde entier», relevait Alakileloude Kpatcha, président de la fédération togolaise de volley.



«**C'est un grand jour**»

ALAKILELOUDEDE KPATCHA
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION TOGOLAISE

Plus que jamais, la FMVB a pris conscience de l'importance des enfants dans le sport. Comme à son habitude, elle travaillera tout particulièrement avec les jeunes des pays en voie de développement.

54 articles

Concrètement, la charte se décline en 54 articles, répartis en six catégories.

Elle touche des domaines aussi variés que l'égalité des chances, le droit à la santé, la promotion du sport ou la traite et le transfert d'enfants. «*On peut également parler de règles des trois «P», c'est-à-dire protection, participation et promotion. Nous voulons inciter un maximum d'enfants à pratiquer le volley, dans les meilleures conditions possibles*», termine Jean-Pierre Seppey.

juridique, un vrai contrôle éthique. En cas de problème, nous pourrions nous référer à celui-ci. C'est un gros plus», poursuit le président hérensard.

TROIS QUESTIONS À PAOLA RIVA GAPANY, SOUS-DIRECTRICE DE L'IDE «Nous devons promouvoir cette charte»

Pourquoi vous êtes-vous associés à la FMVB?

Depuis plusieurs années, le sport est une thématique que nous étudions. Car outre les aspects positifs tant du point de vue du développement physique et psychique de l'enfant, il existe de nombreux abus. Alors quand Jean-Pierre Seppey est venu frapper à notre porte, nous avons profité de l'occasion pour développer un projet et mettre sur papier une charte. Le volleyball se prête bien à notre démarche. C'est une discipline que tout le monde peut pratiquer, qui touche également beaucoup les jeunes filles et qui demande peu de moyens.

En quelques mots, en quoi consiste cette charte?

Il était important d'avoir un cadre précis dans le domaine du sport, pour éviter les abus et les dérives en tous genres. Des déclarations ciblées existaient déjà, mais n'englobaient pas toute la problématique des droits de l'enfant. Il n'y avait pas de véritable compilation. Nous sommes donc partis des droits de l'enfant en général pour dériver



Bernardo Pavisic (président de la fédération bolivienne), Noel Frohman (présidente de la fédération USA), Paola Riva Gavany, Jean-Pierre Seppey et Alakileloude Kpatcha (président de la fédération togolaise). NOUVELLISTE

sur les aspects particuliers qui concernent le sport. Cette charte, c'est une nouveauté.

Concrètement, qu'allez-vous faire?

Pour le moment, nous n'en sommes qu'au début. Nous devons promouvoir cette charte et tenter d'attirer d'autres instances. Les fédérations d'athlé-

tisme et de gymnastique artistique se sont montrées intéressées. L'IDE est également en contact avec le Tessin, pour un projet dans le football. Notre but est de toucher un maximum de personnes. Aussi, des travaux de recherche sont en cours pour voir comment cette charte pourra être appliquée sur le terrain. JM

Le volleyball veut être un exemple à suivre

Dès demain, une trentaine de spécialistes des droits de l'enfant et du volleyball se rencontreront à Lomé au Togo pour un séminaire. Le but de l'opération est la rédaction d'une charte des droits de l'enfant pour le volleyball mondial. En d'autres termes, les acteurs de ce sport en terres africaines discuteront de la meilleure manière d'intégrer les enfants dans la pratique de ce sport populaire.

Il y a longtemps – c'était au temps de la candidature de Sion pour les Jeux olympiques de 2006 – le directeur de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) Jean Zermatten et le président la fédération, Jean-Pierre Seppey, sont devenus amis. A l'époque déjà, les

droits de l'enfant dans le sport les préoccupaient. Aujourd'hui, ils ont une occasion concrète de mettre en pratique leurs convictions.

Gros Budget. «*Nous allons écouter ce que les acteurs du volleyball, en Afrique de l'Ouest, ont à nous dire sur le sujet. Nous savons que les cas de surentraînement, d'abus sexuels ou de traite des enfants ne sont pas rares dans le milieu du sport professionnel. Nous souhaitons agir*», précise Paola Riva Gapani, sous-directrice de l'IDE et responsable du secteur «droits de l'enfant et sport» à l'IDE.

Le budget du séminaire s'élève à 68 000 francs, dont 25 000 francs seront versés par Dumas Construc-

tion à Sion. «*C'est le budget publicitaire que nous avons investi ici*», précise Philippe Dumas, directeur de l'entreprise.

«*En travaillant il y a quelques années avec Philippe Dumas, j'ai pu constater qu'il n'avait pas que la passion du béton, mais aussi celle du bien-être des humains*», se réjouit Jean-Pierre Seppey.

Si la charte se révèle répondre à un besoin, ses initiateurs espèrent bien en faire un exemple pour d'autres fédérations sportives internationales. «*Michel Platini a bien compris la problématique de la traite des jeunes dans le football. Je ne serais pas étonné que la FIFA y adhère un jour*», remarque Jean Zermatten.

SONIA BELLEMARE



De gauche à droite: Paola Riva Gapani, Jean-Pierre Seppey, Philippe Dumas et Jean Zermatten. LE NOUVELLISTE

Education sexuelle, un droit de l'enfant

> **Corps** Pourquoi cet enseignement doit-il commencer dès le plus jeune âge?

> Une conférence internationale apportait des réponses, la semaine dernière à Lucerne

Nic Ulmi LUCERNE

Sexe? Peut-être faudrait-il un autre mot. La rencontre, sur le terrain de l'éducation, entre ce terme inévitablement chargé de fantasmes et le mot «enfance» suscite des frayeurs, sème le trouble, met parfois les esprits hors d'état de penser. C'est là une des réflexions récurrentes qui ressortent de «L'éducation sexuelle auprès des jeunes enfants», conférence scientifique internationale tenue vendredi 13 mars à la Haute Ecole de travail social de Lucerne, en collaboration avec son homologue de Genève et avec l'association Santé sexuelle Suisse.

D'autres mots, donc. «La sexualité enfantine est très différente de la sexualité adulte – alors pourquoi ne pas l'appeler différemment?» se demande Raisa Cacciatore, de l'ONG finlandaise Väestöliitto (Fédération des familles). En effet. Il ne s'agit pas de changer de terminologie pour édulcorer le propos et endormir les résistances. Il s'agit de désigner un territoire qui est à la fois précurseur de la sexualité adulte et situé tout à fait ailleurs. Les spécialistes finlandais proposent ainsi de remplacer «éducation sexuelle» par «éducation aux émotions du corps». D'après les premiers sondages effectués dans le pays, ça passe mieux. C'est aussi plus exact. «Au sujet des enfants, plutôt que de sexualité, je préfère parler de découverte du corps», relève de son côté la psychologue du développement Bettina Schuhrke, de la Haute Ecole évangélique de Darmstadt. Voilà qui recadre le débat.

La conférence prend place dans un contexte politique particulier.

L'initiative populaire dite «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», lancée par des parents bâlois et visant à bannir les cours d'éducation sexuelle pour les moins de 9 ans, vient d'être recalée par le Conseil national, qui a décidé à une très large majorité d'en recommander le rejet (LI du 05.03.2015). Seule l'UDC l'a défendue lors du débat parlementaire, le 4 mars dernier.

Mais pourquoi, au fait, faut-il faire de l'éducation sexuelle pour les petits enfants? «Nous avons une approche basée sur les droits: les droits sexuels sont désormais compris comme partie intégrante des droits humains», répond Barbara Berger, directrice de Santé sexuelle Suisse. Telle est aussi l'approche suivie par le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé en élaborant ses *Standards pour l'éducation sexuelle*, qui font figure de cadre de référence. «Le fondement, c'est le droit de recevoir les

«L'intérêt des enfants est fortement orienté par la vue: tout ce qui est nouveau, varié, caché les intéresse»

informations et compétences nécessaires pour gérer sa vie et sa santé sexuelles. Pour cela, il faut une éducation – et il faut que cela commence chez les petits.»

Droits humains, droits de l'enfant, droit à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la convention dite



L'éducation sexuelle dans un Musée d'histoire naturelle. Ici, à Bangkok, dans une exposition montée en partenariat avec l'Unesco, en 2010.

«de Lanzarote»: l'éducation sexuelle s'ancre aujourd'hui solidement dans le droit national et international. «L'enfant est titulaire du droit à cette éducation, que les Etats et les parents doivent lui dispenser. Mais là où la question devient complexe, c'est lorsqu'on se demande qui doit faire quoi», relève Paola Riva Gapany, directrice de l'Institut international des droits de l'enfant à Sion. Les tenants de l'initiative souhaitent rapatrier l'éducation sexuelle dans la sphère familiale: une solution dont l'Etat ne peut se satisfaire, au nom du principe d'un accès universel et non discriminé à un savoir qui présente un enjeu existentiel. Les spécialistes de l'éducation sexuelle tablent, eux, sur une complémentarité concertée entre les collectivités publiques et les familles. Dans la plupart des cantons, les organismes chargés des cours convient les parents à des séances participatives.

«Dans mon canton, le Valais, il n'y a eu l'année dernière que huit de-

mandes visant à dispenser des enfants de cet enseignement», reprend Paola Riva Gapany. La grande majorité des parents acceptent les cours. Même ceux qui demandent d'abord une dispense – qui s'obtient facilement dans les cantons romands – finissent en général par se laisser convaincre. «Une mère m'a dit: «Dans ma famille d'origine, on ne parlait pas de sexualité, je serais empruntée... Mais je suis contente que quelqu'un le fasse, parce qu'on vit dans un monde où tout est sexualisé.» En effet. La sexualité n'est pas seulement une constante de l'existence du corps, où elle apparaît en même temps que la vie elle-même. «Elle est omniprésente dans le monde extérieur. Vous ne pouvez donc imaginer y soustraire totalement vos enfants. Car dans ce cas, l'enfant ira chercher des informations ailleurs. Et là, il risque d'être en danger.» Si les adultes ne s'en chargent pas, c'est le magma d'informations et de relations du Web qui fera

l'éducation sexuelle. Il s'agit là du premier atout de cet enseignement aux yeux de l'opinion: l'éducation sexuelle contribue à prévenir les abus sexuels et à les dépister, dotant l'enfant d'un vocabulaire pour nommer les parties du corps et renforçant les notions de droit à l'intimité, à disposer de son corps, à être respecté. «Mais il y a aussi autre chose: le message consiste à dire que la sexualité fait partie de la vie, que c'est quelque chose de sain, qui fait partie du développement de tout être humain. C'est l'approche positive de l'éducation sexuelle», ajoute Paola Riva Gapany.

Mais alors, la sexualité enfantine, c'est quoi? Les tout-petits jouent-ils au docteur, comme on dit? «On utilise cette expression pour désigner toutes sortes d'explorations mutuelles du corps chez les petits. Ce qu'on sait par la recherche scientifique – mais il est évidemment très difficile de faire des études systématiques là-dessus – c'est que pour l'es-

sentiel, les enfants regardent les organes génitaux des autres enfants lorsqu'ils en ont l'occasion. Parfois, ils les touchent. Des comportements plus intenses sont rares – sans qu'ils indiquent à coup sûr une situation problématique, telle qu'un abus», explique Bettina Schuhrke. Informer, nommer, répondre aux questions, accompagner la curiosité sans en faire tout un plat: tels semblent être les principes de base régissant l'éducation sexuelle chez les plus petits. «L'intérêt des jeunes enfants pour les choses est fortement orienté par la vue: tout ce qui est nouveau, varié, caché les intéresse. La curiosité sexuelle relève dans une large mesure de ce type d'intérêt. Une mère me racontait que son enfant de 2 ans était en pleine exploration de son corps. Puis la famille s'est mise à construire une maison, ça l'a intéressé et ça a pris le dessus... Vous voyez: c'est diffus, ça fait partie de la vie, ce n'est ni absent, ni prépondérant.»

8 Genève internationale

Tribune de Genève | Lundi 20 octobre 2015

Internet solidaire

teint 90 minutes de dollars.

La société fonctionne avec un collectif d'une douzaine de personnes qui ont développé le concept et le site dans un petit bureau du quartier des Acacias. CauseDirect aide

direct), explique son fondateur Patrick Vieljeux, qui insiste sur le caractère très sélectif de la plateforme lancée par CauseDirect.

Actuellement, 42 projets sont visibles sur le site. L'un d'eux concerne

naturels peuvent aussi suivre l'évolution des projets qu'ils soutiennent au travers de rapports mis à jour régulièrement.

Si CauseDirect a placé la barre des exigences très haut, c'est que

direct prévoit également de lancer de nouvelles fonctionnalités, comme un outil de co-création de projets afin d'encourager l'entrepreneuriat social et une section relative à l'aide d'urgence.

Confidentiel Antonio Guterres prolongé à son poste

Le haut-commissaire aux réfugiés, Antonio Guterres, dont le mandat prend fin en 2015, pourrait être maintenu à son poste quelques mois de plus. L'ancien premier ministre portugais, qu'on annonce candidat à la présidentielle de 2016, a reçu les éloges de plusieurs pays pour son travail à la tête du HCR. Beaucoup aimeraient le voir tenir les rênes de l'organisation basée à Genève jusqu'au sommet mondial de 2016 sur la migration et les réfugiés. A.J.

Paola Riva Gapany



Après dix-neuf années de bons et loyaux services, Jean Zermatten quitte l'Institut international des droits de l'enfant. Paola Riva Gapany, actuelle sous-directrice, lui succède. Elle est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en droit de la George Washington University. Elle intervient déjà dans la plupart des projets de l'Institut et dispense des cours dans plusieurs hautes écoles. A.J.

Campagne Des drapeaux pour dénoncer la violence armée

Toutes les dix minutes, une personne meurt et trois autres sont blessées par la violence armée liée aux conflits.

Du 20 au 27 octobre, Handicap international hisse des drapeaux sur le pont du Mont-Blanc pour attirer l'attention du public. Les portraits de sept personnes victimes de ces combats seront ainsi exposés. «La violence armée menace la vie de millions de personnes. Les blessures causées engendrent souvent un handicap, temporaire ou à vie», rappelle l'ONG. A.J.

Elle a dit

«Chaque année, nous assistons à l'effet dévastateur de la faim sur les familles, les communautés et les économies entières»

Etharin Cousin
Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial



La Chronique Guy Mettan Directeur du Club suisse de la presse

Le Bangladais Saber Chowdhury va présider l'Union interparlementaire (UIP) basée à Genève

Saber Chowdhury, parlementaire du Bangladesh et ancien «prisonnier de conscience» d'Amnesty International, a été élu jeudi à la présidence de l'Union interparlementaire (UIP). Sorti vainqueur des urnes le jour de la clôture de la 131e assemblée de l'UIP, il l'a emporté sur trois autres candidats et devient le 28e président de l'organisation, créée il y a cent vingt-cinq ans. Il succède à Abdelwahad Radi, président du Parlement marocain. Ancien homme d'affaires, Saber Chowdhury a fait des études de droit, de science politique et d'économie au Royaume-Uni. Il est devenu parlementaire pour la première fois en 1996 à l'âge de 35 ans. Il était aussi le benjamin du gouvernement lorsqu'il a exercé deux fois de suite les fonctions de ministre adjoint entre 1999 et 2001.



Prisonnier politique au début des années 2000, il est un fervent défenseur de la primauté du droit des droits de l'homme. Il a participé à la rédaction de lois révolutionnaires au Bangladesh ayant pour objet de criminaliser la torture en détention et de combattre les violence familiales. Homme politique actif sur la scène nationale, il a été à l'origine d'initiatives communautaires sur diverses questions sociales et économiques touchant les femmes et les jeunes en particulier. A.J.

Compte qualité

l'up et le suis s'up
s'up an s'up an an an an an

up De la part de
s'up an an an an an an an

l'up s'up s'up s'up s'up s'up
s'up an an an an an an an

s'up s'up s'up s'up s'up s'up
s'up an an an an an an an

l'up s'up s'up s'up s'up s'up
s'up an an an an an an an